

La présente convocation vaut autorisation  
d'absence (Décret du 28 mai 1982)



Collège Dulci September  
1 Maile Gaston Doiselet  
94110 ARCUEIL

À Arcueil, le 28 mai 2024  
Le Secrétaire Académique

A

Membre du bureau académique

Chers collègues,

J'ai le plaisir de t'inviter à notre ASSEMBLEE GENERALE,

**Qui se tiendra le mercredi 26 JUIN 2024 à 16 H 00**

**Au LYCEE JEAN JAURES – 1 RUE DOMBASLE à MONTREUIL**

L'ORDRE DU JOUR

⋮

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| 1. Bilan annuel de l'activité<br>syndicale | 3. Bilan moral        |
| 2. Bilan financier                         | 4. Questions diverses |

Si vous avez un sujet particulier : m'en faire part rapidement  
Et merci de me confirmer votre venue.

Le secrétaire académique  
Serge Lagauzère

(\*) à titre indicatif, la durée de l'absence réglementaire est notée dans la convocation ci-dessous  
NB : La convocation ci-dessous est à remettre à l'administration une fois renseignée.

La présente convocation vaut autorisation d'absence (\*)



Collège Dulci September  
1 Maile Gaston Doiselet  
94110 ARCUEIL

À Arcueil, le 28 mai 2024

Le secrétaire académique,  
A Mme  
A M.

**CONVOCATION**

Chers collègues,

J'ai le plaisir de t'inviter à notre assemblée générale

**Qui se tiendra le mercredi 26 JUIN 2024 à 16 H 00**

**Au LYCEE JEAN JAURES – 1 RUE DOMBASLE à MONTREUIL**

(Attention : le délai de route n'est pas inclus dans ce temps)

Le secrétaire académique  
Serge LAGAUZERE

(\*) Décret de mai 1982